



Politique d'aide financière – Condensé en langage simple

Mayo Clinic Hospital, Jacksonville, Florida

Offre d'aide financière

L'établissement Mayo Clinic Hospital, Jacksonville, en Florida, a pour mission de dispenser les meilleurs soins possibles à chaque patient. Dans le cadre de cette mission, l'établissement Mayo Clinic Hospital, Jacksonville, Florida propose, par le biais de sa Politique d'aide financière, une aide aux patients qui ne peuvent pas payer leurs soins d'urgence ou leurs soins médicalement nécessaires.

Critère d'éligibilité et aide offerte

L'éligibilité à une aide financière dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'état du patient et des soins nécessaires, de son régime d'assurance ou d'autres sources de paiement (y compris les dommages-intérêts pour préjudices corporels), du revenu (on utilise le seuil de pauvreté fédéral pour déterminer le montant de l'aide financière qui sera offerte), de la taille et des actifs du foyer, ainsi que de tout autre élément spécifique que le patient ou le médecin souhaite voir considéré.

L'aide financière est proposée aux patients non-assurés ou sous-assurés. Une aide financière totale ou partielle sera allouée en fonction de la capacité du patient à payer les honoraires facturés.

Les patients doivent respecter entièrement la procédure de demande, en soumettant notamment leurs déclarations d'impôts, leurs relevés bancaires et leurs fiches de paie, ainsi qu'en complétant une demande pour toutes les sources d'aides disponibles, y compris Medicaid ou Medical Assistance.

Comment faire une demande d'aide financière

Le patient ou toute personne impliquée dans les soins du patient, y compris un membre de la famille ou un prestataire de soins médicaux, peut exprimer des préoccupations financières à tout moment pendant la période de soins du patient. Le patient ou la partie responsable sera alors encouragé à déposer une demande d'aide financière.

L'aide financière couvre uniquement les soins dispensés dans un hôpital de Mayo Clinic et par le personnel médical de Mayo Clinic. Les frais de déplacement, de repas, d'hébergement, d'équipement médical durable et de médicaments ne sont pas pris en charge par la politique d'aide financière. Mayo Clinic respectera la confidentialité et la dignité de chaque patient, et tous les renseignements fournis dans le cadre d'une demande d'aide financière seront traités comme des renseignements de santé protégés conformément à la loi HIPAA (Health Insurance Portability and Accountability Act).

Où obtenir les documents

Contactez le service des Comptes patients au 1-844-217-9591 pour obtenir gratuitement un exemplaire de la Politique d'aide financière et du formulaire de demande qui vous seront envoyés par courrier ou par e-mail. Vous pouvez également télécharger et imprimer la Politique et le formulaire de demande en ligne sur www.mayoclinic.org/financialassistance. Vous pouvez également obtenir un exemplaire au Bureau des admissions et aux Services aux entreprises de tous les établissements hospitaliers de Mayo Clinic, ainsi que dans tous les sites d'urgence.

Qui contacter pour plus d'informations et d'assistance

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur la Politique d'aide financière, ainsi qu'une assistance concernant la procédure de demande, auprès du service des Comptes patients :

- En ligne sur www.mayoclinic.org/financialassistance (sélectionnez le lien Florida).
- Vous pouvez également composer le 1-844-217-9591 ou vous rendre dans notre bureau administratif :
Mayo Clinic Hospital, Jacksonville, Florida : Davis Building, niveau hall d'entrée, Jacksonville, FL

Pour les personnes non-anglophones

La traduction de la Politique d'aide financière, du formulaire de demande et du présent Condensé en langage simple est à votre disposition sur www.mayoclinic.org/financialassistance.

Pas plus que le montant généralement facturé (Amount Generally Billed ou AGB, en anglais)

On ne peut pas facturer à un patient éligible à l'aide financière un montant supérieur aux montants généralement facturés pour des soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires aux patients bénéficiant d'une assurance qui prend en charge ces mêmes soins.